CONSEIL MUNICIPAL DU 01 mars 2018

MEMBRES PRESENTS : 8
Mmes N Aubin, H Fossat,
Mrs. R. Billot, JM Duleau, R Godfroy, JP Landa, P Petit, JL Pion

MEMBRES ABSENTS Excusés : 4 : L Bouyou (pouvoir R Godfroy) N Zekryty (pouvoir R Billot), I Petit (pouvoir P Petit), F Bouyssou (pouvoir JL Pion).
Non Excusée : 1 : C Vignaud

SECRETAIRE DE SEANCE : R Billot

- Décisions de la Maire depuis le 1er février 2018

2018-05	Arrêté portant attribution de la NBI 2018 Ducloux Bernard
2018-06	Arrêté portant attribution de la NBI 2018 Brugier Ludovic
2018-07	Arrêté portant attribution de l'IFSE 2018 Brugier Ludovic
2018-08	Arrêté portant attribution de l'IFSE 2018 Ricaud Catherine
2018-09	Arrêté portant attribution de l'IFSE 2018 Richard Martine
2018-10	Arrêté portant attribution de l'IFSE 2018 Ducloux Bernard
2018-11	Arrêté portant attribution de l'IFSE 2018 Plana Marie-Laure
2018-12	Arrêté portant attribution de l'IFSE 2018 Landa Laurence
2018-13	Arrêté portant attribution de l'IFSE 2018 Ricaud Sophie
2018-14	Arrêté portant attribution de l'IFSE 2018 Heuze Claire
2018-15	Arrêté de circulation Branchement GRDF 587C RD 239 sud du 02/02 au 28/02/2018
2018-16	Arrêté fixant les conditions d'éclairement nocturne sur le territoire communal
2018-17	Arrêté de circulation Branchement électrique Les Faures RD 239 sud du 02/02 au 28/02/2018
2018-18	Arrêté de circulation Travaux AEP VC 21 Chanteloup du 12 /02 au 23/03/2018
2018-19	Arrêté de circulation travaux AEP VC 22 du 12/02 au 23/03/2018
2018-20	Arrêté de circulation travaux AEP VC 16 du 12/02 au 23/03/2018
2018-21	Arrêté de circulation caranaval de l'amicale des parents d'élèves du SRPI du 16/03 au 17/03/2018
2018-22	Arrêté de circulation vide grenier de l'amicale des parents d'élèves du SRPI du 01/06 au 03/06/2018
2018-23	Arrêté de circulation kermesse des écoles du SRPI du 29/06 au 01/072018
2018-24	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de longue maladie du 05/06/2017 au 04/03/2018
2018-25	Arrêté portant recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée du 26/02 au 31/12/2018 Mme agence postale communale
2018-26	Renouvellement du contrat portant recrutement d'un agent contractuel de remplacement du 24/02 au 06/04/2018
2018-27	Arrêté de circulation travaux de réfection de la route suite à son affaissement VC05 du 26/02 au 31/03/2018

- Approbation du compte rendus du conseil municipal du 01 février 2018

Le compte rendu du 01 février 2018 est approuvé.

Votants	12	**8 + 4 pouvoirs**
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	3	R Billot, JP Landa, JL Pion pour F Bouyssou dont il a le pouvoir

- 2018-03-07 : Choix des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019

Bien qu'il soit demandé aux maires seuls de prendre une décision après avis des conseils d'école, Nathalie Aubin souhaite que ce soit une décision du conseil. Elle précise que la semaine des 4,5 jours est réglementaire, la semaine de 4 jours est un régime dérogatoire.
Elle ajoute qu'il y a 3 conseils d'écoles sur le RPI. Le conseil d'école de Haux du 30 janvier a souhaité passer à 4 jours. Ce soir les autres conseils d'école se réunissent. Elle rappelle que le SRPI n'a pas la compétence scolaire, il appartient aux maires des 3 communes de prendre une décision. S'il y a désaccord, le DASEN (directeur académique de l'Éducation Nationale) prendra la décision. Elle trouve scandaleux que les communes puissent déroger à une règle fixée par l'état. Elle pense que ce devrait être une décision de l'État.

Romain Billot donne les résultats du sondage des parents d'élèves : 62% favorables à la semaine de 4 jours et 75% pour le conseil d'école de Haux.
Huguette Fossat informe de son refus de vote car l'Éducation est un service public et elle n'a pas à se substituer au pouvoir régalien. Elle ne conçoit pas que l'École Républicaine puisse avoir des rythmes différents sur le territoire national au gré des décisions des maires seuls.
Romain Billot dit que si l'État ne le fait pas, la commune doit le faire. Il précise qu'un centre de loisir supplémentaire devrait être mis en place sur La Sauve ou Baron. Il a constaté avec la semaine des 4,5 jours que les enfants étaient fatigués dès le jeudi midi.
Patrick Petit dit qu'il a connu la semaine à 4 jours et celle à 4,5 jours, dans les deux cas, les enfants se sont adaptés. Mme Aubin précise qu'elle s'abstiendra pour les mêmes raisons que Mme Fossat.

Délibération
Madame La Maire indique que la réforme des rythmes scolaires initiée par le précédent gouvernement et mise en place à la rentrée 2015 visait à adapter le temps scolaire au rythme chrono biologique des enfants par le passage aux 4 jours ½.
Cette réforme s'est aussi accompagnée de la mise en œuvre des activités périscolaires (TAP) pour permettre aux enfants de bénéficier de nouvelles activités ludiques, sportives ou culturelles.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Pour cela, les municipalités intéressées devaient se faire connaitre avant la fin du mois de janvier 2018 réponse repoussée au 15/03/2018.

Madame La Maire indique qu'au cours du mois d'octobre, 2017, un questionnaire a été distribué aux familles par les parents d'élèves du SRPI pour connaître leur avis. Concernant l'école de Haux, le questionnaire a été distribué à tous les enfants de l'école élémentaire : 64 enfants. Le dépouillement du questionnaire présenté lors du conseil d'école de Haux le 30 janvier montre qu'une grande majorité des parents, 75% souhaite un retour à la semaine de 4 jours pour 25% est favorable au maintien de l'organisation actuelle sur 4 jours et demi.
La position des membres du conseil d'école de Haux lors de la réunion du 30 janvier 2018 est en adéquation avec celles des parents. La majorité est pour un retour à la semaine des 4 jours.

Madame La Maire demande l'avis des membres du conseil municipal sur les rythmes scolaires et de se positionner sur le retour à la semaine de 4 jours ou le maintien du rythme actuel.

Elle rappelle les points suivants :
La position du ministère est de 4.5 jours d'école ;
Le retour aux 4 jours entraîne inévitablement l'arrêt des activités des TAP.
La position des communes doit être transmise à l'inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de la Commune au plus tard le 15/03/2018.

En conséquence, aucune demande de dérogation à la réforme des rythmes scolaires ne sera adressée à l'inspection académique en cas de maintien à 4,5 jours.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident de choisir le système dérogatoire à 4 jours.

votants	11	7+4 H Fossat ne prend pas part au vote	Délibération 2018-03-07
Pour	7		
Contre	0		
Abstention	4	N Aubin, JM Duleau, P Petit pour lui-même et I Petit dont il a le pouvoir	

- 2018-03-08 : Délibération validant l'arrêt de la révision du PLU
Jean-Paul Landa pense que la commune s'est suffisamment investie dans la révision du PLU. Il ne comprend pas pourquoi on devrait arrêter. Il ajoute que si on valide la révision, le PLU sera automatiquement pris en compte dans le PLUI car il est valable 5 ans.

Nathalie Aubin répond que non, le PLUI se substituera au PLU communal. Elle ajoute que le travail fait pour la révision du PLU n'est pas perdu, il sert a alimenter le PLUI. Cette révision ayant pris du retard et la compétence étant passée au PLUI, on est à 4 mois d'intervalle avec celui-ci. Est-il utile de continuer à dépenser de l'argent (frais du cabinet d'architecte environ 6000€, auxquels s'ajoutent les frais d'enquête publique et de reproduction des documents du PLU) ?
Le PLUI étant suffisamment avancé, il est possible d'arrêter le PLU.
Le cabinet Metropolis est de notre avis. Il est inutile de faire deux enquêtes publiques à deux mois d'écart. Les dépenses seraient doublées (Haux et la CDC)
Patrick Petit confirme à Jean Paul Landa et à Roger Godfroy que la CDC a bien pris en compte le travail du PLU de Haux pour le PLUI.
Jean-Luc Pion demande si le PLUI sera applicable à toutes les communes de la CDC ? En cas de désaccord d'une des communes, la procédure sera-t-elle bloquée ? Si le PLUI était attaqué au Tribunal Administratif, toutes les communes seraient-elles attaquées ?
Nathalie Aubin ajoute que pour être appliqué et attaqué, le PLUI doit être approuvé. A ce jour, le PLU de Haux de 2007 est applicable.

Nathalie Aubin ajoute que ce n'est pas la commune mais la CDC qui décidera du PLUI, la commune n'ayant plus la compétence.

Délibération
Madame La Maire rappelle l'historique :

- 05 juin 2013 : lancement de la révision allégée (délibération 31/06/13)
- 20 juin 2014 : transformation en révision (délibération 32/06/2014)
- 19 novembre 2014 : Transfert de la compétence « documents d'urbanisme » à la Communauté des Communes. (Délibération 66/11/14).
- 26 juin 2015 : présentation et approbation des orientations du PADD (délibération 30/06/15)
- 23 juillet 2015 : la commune demande à la Communauté des communes du Créonnais de continuer cette procédure en respectant les orientations du PADD (délibération 42-07-15).
- 5 novembre 2015 : demande accordée (Délibération 57/11/15).
- 20 octobre 2016 : approbation du PADD par le conseil municipal (délibération 2016-10-51). Approbation par la communauté des communes en novembre 2016.
- 6 juillet 2017 : Présentation du projet en réunion publique

A ce jour, Mme la Maire s'interroge sur l'opportunité de terminer la procédure de révision du PLU de la commune de Haux compte tenu de l'avancement du PLUI. Le PLUI reprenant le travail et les objectifs de la commune de Haux pour son PLU. Si la commune décide de continuer la révision du PLU, il risque de n'être valable que 4 mois, Le PLUI, une fois adopté sera applicable (il y a environ 4 mois de décalage dans la procédure).
Mme La Maire pense que poursuivre aujourd'hui, entrainerait des dépenses inutiles (restes à réaliser pour le cabinet d'étude environ 6200€, sans compter les frais de reproduction, d'enquête publique et frais annexes liés à la procédure).
Mme La Maire ajoute que la commune peut utiliser le sursis à statuer compte tenu de l'état d'avancement du PLUI sur des demandes d'urbanisme, ceci a été confirmé par M Libault du cabinet Nechtan et Mr Dupuy de Metropolis.

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur l'arrêt de la procédure de révision du PLU.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident d'arrêter la procédure de révision

Votants	12	**8 + 4 pouvoirs**	**Délibération 2018-03-08**
Pour	6		
Contre	4	J L Pion (est contre l'interco) pour lui-même et pour F Bouyssou dont il a le pouvoir R Godfroy pour L Bouyou dont il a le pouvoir, JP Landa (préfère continuer le PLU)	
Abstention	2	P Petit pour lui-même et pour I Petit dont il a le pouvoir	

- 2018-03-09 : Délibération attribution soutien financier au comité des fêtes

Présentation du bureau du comité des fêtes présents dans la salle qui prépare l'organisation de l'Omelette de cette année

Nathalie Aubin informe d'une demande d'aide de 2000€ afin d'équilibrer le budget prévisionnel de cette manifestation. Elle propose de voter cette aide exceptionnelle pour soutenir le redémarrage de l'association.

Roger Godfroy s'étonne du coût des manifestations.

Jean Michel Duleau s'interroge sur les montants des subventions aux associations. Nathalie Aubin répond que les associations communales perçoivent 400€ d'aide au fonctionnement sur simple demande et un dossier complet. Le comité des fêtes a eu perçu 2000€ quand ils organisaient le 14 juillet. Elle précise qu'il faut distinguer les subventions de fonctionnement de celles liées à des projets ou évènements spéciaux qui sont des aides exceptionnelles.

Huguette Fossat félicite les nouveaux membres du comité des fêtes.

Délibération

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de l'assemblée générale du 12 février 2018, le conseil d'administration est au complet et un nouveau bureau a été élu.

Le 16 février 2018, en présence de Mme FOSSAT, elle a rencontré Le Président, la Trésorière et le vice-Trésorier.

Par courrier du 20 février, Le Président sollicite une aide financière de 2000€ permettant de couvrir une partie des dépenses liées à la manifestation de l'omelette Pascale du 2 avril 2018.

Après délibération, les membres du conseil municipal valident le soutien exceptionnel de 2000€ à l'association du comité des fêtes ainsi que les conditions du versement de ce soutien.

Votants	11	7+4 pouvoirs JP Landa ne prend pas part au vote	Délibération 2018-03-09
Pour	11		
Contre	0		
Abstention	0		

- Décision de préemption (parcelles situées au Bourg)

Le sujet n'est plus à l'ordre du jour car en attente d'informations complémentaires

DIVERS

- Réponse de Laurence Harribey, Sénatrice de la Gironde concernant la motion pour le maintien du service publics de proximité sur le territoire créonnais. Question adressée à M. MEZARD, ministre de la cohésion des territoires.
- Remarque de Patrick Petit concernant les demandes d'urbanisme. La non réponse ne vaut pas accord. Attention aux fausses rumeurs !
- Romain Billot informe les membres du conseil municipal que les travaux d'isolation, de pose de faux plafonds et de l'éclairage des classes ont été réalisés durant les vacances scolaires de février.
- Nathalie Aubin demande l'avis des membres du conseil sur l'adhésion à un service d'information « panneau Pocket ». Les membres du conseil sont favorables.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme La Maire déclare la séance close à 21 heures 10.

AUBIN Nathalie	LANDA Jean-Paul	GODFROY Roger	DULEAU Jean-Michel	PETIT Isabelle Pouvoir p. Petit
BILLOT Romain	BOUYOU Laure pouvoir R Godfroy	BOUYSSOU Francis Pouvoir JL Pion	PETIT Patrick	
PION Jean-Luc	VIGNAUD Camille Absente	ZEKRYTY Nadia pouvoir R Billot	FOSSAT Huguette	